

Altkirch

Une nouvelle organisation pour la Maison médicale de garde

À compter de ce lundi 5 août, il ne sera plus possible de se rendre à la Maison médicale de garde (MMG) à Altkirch sans avoir appelé le 15 auparavant. L'interlocuteur sera alors mis en relation avec un médecin régulateur qui évaluera le besoin. Selon le docteur Pierre Heitz, l'intérêt de ce nouveau dispositif « est double ».

Le docteur Pierre Heitz, médecin généraliste et président de l'Association des médecins du Sundgau, rappelle l'historique de la Maison médicale de garde (MMG) d'Altkirch : « Elle a été mise en place il y a une dizaine d'années, afin de répondre aux besoins de consultation de patients en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux. Ainsi, une consultation de médecine générale y est assurée tous les soirs, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés en journée. La MMG est située dans les locaux de l'hôpital d'Altkirch, à côté du service d'urgence hospitalière, ouvert lui en journée. Le service d'urgence répond aux besoins d'actes d'urgences traumatologiques, et aux pro-



Le Dr Pierre Heitz.
Photo Noëlle Blind-Gander

blématiques médicales sévères, auxquelles un médecin généraliste ne peut répondre. La MMG a vu son activité croître, en particulier ces trois dernières années. En 2021, 4 203 consultations y ont été réalisées, en 2022 ce chiffre est passé à 6 286 et en 2023, il a dépassé les 8 000. »

Aujourd'hui, les médecins généralistes peinent à répondre à la demande, pour plusieurs raisons, qu'il explique : « D'une part, les départs en retraite de médecins généralistes ne sont que partiellement remplacés, et d'autre part, la demande de soins des patients est plus importante. Si on rajoute à ceci les progrès de la médecine et la prise en charge des patients bien organisée, avec des filières de soins auxquelles participent les autres professionnels de santé libéraux, l'espérance de vie des patients s'est accrue, et la population du Sundgau est plus âgée. Et plus un patient est âgé, plus les polyopathologies s'expriment, avec des prises en charge forcément plus complexes. »

Un temps d'attente moins long

À partir du lundi 5 août, il faudra désormais téléphoner au préalable au 15. Pour le docteur Heitz, ce n'est pas du tout un recul dans l'accès aux soins pour le patient. « Lorsqu'on appelle le 15, on est mis en relation avec un médecin régulateur qui évalue le besoin, explique-t-il. Ce qui relève de la médecine d'urgence est directement orienté dans cette filière, avec une prise en charge adaptée aux besoins, qui peut être une proposition de passage aux urgences, qui peut être l'envoi d'une ambu-



Les nouveaux locaux de la MMG avaient été inaugurés il y a deux ans. Photo archives Grégory Lobjoie

lance, qui peut-être la prise en charge par le VSAB [véhicule de secours et d'assistance aux victimes] des pompiers. »

« Lorsque l'appel relève de la médecine générale, le médecin régulateur, dans certains cas, peut donner un conseil qui permet de donner une réponse satisfaisante à la demande du patient. Pour les cas nécessitant une consultation chez un médecin de garde, un rendez-vous à la Maison médicale de garde d'Altkirch sera désormais donné pour les patients du Sundgau. »

L'intérêt est double : « Pour les patients, soutient le praticien, le temps d'attente à la MMG sera forcément moins long et la régulation préalable par un médecin permettra de mieux répondre à la demande. Le médecin de garde présent à

ment, celui de limiter une forme de confinement de patients dans un local, qui favorise la diffusion des virus à toutes les personnes présentes. »

Et pour les patients ayant besoin de consulter le jour même pendant les horaires d'ouverture des cabinets médicaux ? « La MMG ne répond pas à ce besoin, reprend le docteur. Un autre dispositif se met doucement en place, le Sas [Service d'accès aux soins]. Son objectif est de répondre autant que faire se peut, aux besoins d'un patient dont le médecin traitant est absent ou qui n'a pas de médecin traitant. Dans ces cas, le patient devra appeler le 15 et sera mis en relation avec un médecin régulateur du Sas. »

Perspectives

Actuellement, l'accès aux soins est difficile pour un certain nombre de patients, les médecins en sont bien conscients. « Pour autant, ils ne sont pas en capacité de répondre, soutient le docteur Heitz, comme cela a été le cas longtemps, à toutes les demandes de soins. La réponse des pouvoirs publics aux besoins des soins primaires, c'est-à-dire celle qui s'adresse aux médecins généralistes et aux autres professionnels de santé libéraux est primordiale. Elle a été négligée pendant des années, et on est confronté actuellement aux conséquences de cette négligence. Espérons que la prise de conscience est désormais réelle, afin de ne pas perdre le bénéfice de ce que la médecine avait apporté ces trente dernières années, à savoir une espérance de vie augmentée », conclut le médecin.

Service d'accès aux soins (Sas)

Et de poursuivre : « Ces rendez-vous sont à comprendre comme une plage horaire proposée, pour ne plus imposer aux patients deux heures d'attente voire plus, lorsqu'il y a dix patients présents dans la salle d'attente à son arrivée, avant lui. Il y a un autre intérêt égale-

► Aujourd'hui

L'Alsace et DNA Altkirch

19, rue Charles-de-Gaulle
BP 36 68 130 Altkirch
www.lalsace.fr ; www.dna.fr
Accueil unique

Fermé.

L'Alsace : 03 89 40 01 77.
alsaccueilalt@lalsace.fr

DNA : 03 89 08 91 60.
dnaaccaltkirch@dna.fr

Services lecteurs

Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h et le samedi de 8 h à 11 h 30.

L'Alsace : 09 69 32 80 31.
s.lecteur@lalsace.fr

DNA : 03 88 21 56 78.
dnarelationclients@dna.fr

Rédaction

L'Alsace : 03 89 40 67 43.
alsredactionalt@lalsace.fr

DNA : 03 89 08 91 61.
dnaaltkirch@dna.fr

Publicité commerciale pour les professionnels

adnpublicite@ebramedias.fr
Tél. 03 89 32 79 05.

Autres publications

Petites annonces du particulier : paadn@ebraservices.fr

Avis de décès :

carnetadn@ebraservices.fr
Annonces légales et judiciaires :

legalesadn@ebraservices.fr
Tél. 0 809 100 167.

Urgences

Centre hospitalier Saint-Morand : 03 89 08 30 30.

Urgences de 8 h 30 à 21 h 30 (admission jusqu'à 20 h). De 20 h à 8 h 30, le 15.

Consultation médicale de garde : appeler le 15.

Services

Police municipale d'Altkirch : 03 89 08 36 01.

Loisirs

Piscines

Altkirch : de 10 h à 19 h.

Ferrette : de 10 h à 19 h.

Tagolsheim : de 10 h à 19 h 30.

Offices de tourisme